

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la proposition du Conseil d'Ecole sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 :
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- D'accepter la recette de 1 815,48 € de Groupama se rapportant au sinistre candélabre rue des Tulipes
- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2016 de la CCCE
- De fixer le prix du stère de bois issu de bordure de chemin ou d'arbres tombés hors forêt et façonné par la commune au prix de 40 € le stère et de 20 € pour les rondins charbonnette par stère.